



Aide mémoire

Actes d'état civil congolais (RC)

Les documents suivants sont à fournir en cas de :

NAISSANCE AU CONGO-BRAZZAVILLE:

Acte de naissance (copie intégrale)

En sus, si le père n'est pas marié avec la mère de l'enfant :

Acte de reconnaissance de paternité ou d'affiliation du père de l'enfant

En sus, de la part du père ou de la mère congolaise :

- Acte de naissance** (copie intégrale) du parent congolais
- Une attestation d'état civil** (célibat, veuvage ou jugement de divorce) du parent congolais au moment de la naissance de l'enfant
- Certificat de nationalité**
- Attestation de domicile**
- Copie du passeport ou de la carte d'identité**
- Copie du passeport ou d'un document d'identité**

DÉCÈS:

Acte de décès

MARIAGE

Acte de mariage

En sus, de la part du conjoint congolais :

- Acte de naissance** (copie intégrale)
- Certificat de nationalité**
- Attestation de célibat**
- Attestation de domicile**
- Copie du passeport ou de la carte d'identité**

DIVORCE

Jugement de divorce

EN VUE DE MARIAGE EN SUISSE, DE LA PART DU FUTUR CONJOINT CONGOLAIS:

- Acte de naissance** (copie intégrale)
- Attestation de célibat**
- Certificat de nationalité**
- Attestation de domicile**
- Copie du passeport**

Tous les actes d'état civil feront l'objet d'une vérification moyennant une avance de paiement qui sera entièrement à la charge du client, et qui sera perçue à la remise des documents.

Des documents supplémentaires pourront être requis, selon le résultat de l'expertise d'un avocat ou selon les exigences des autorités en Suisse.